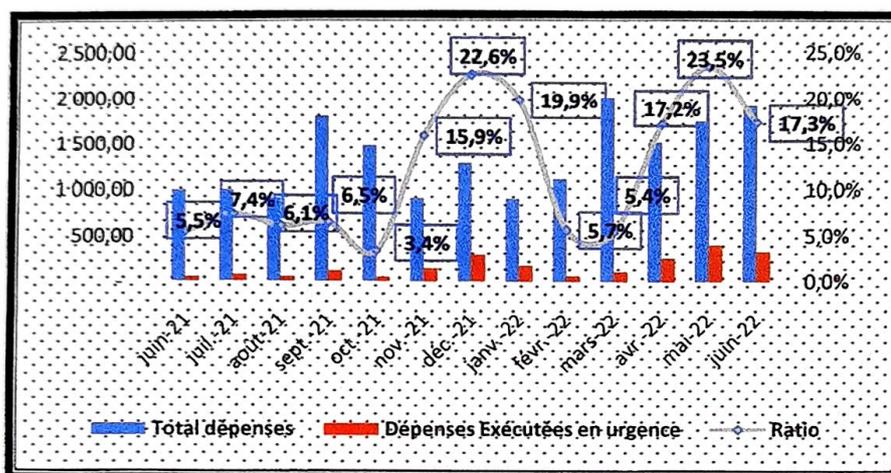


**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DES FINANCES**

**RAPPORT SUR LES DEPENSES PUBLIQUES EXECUTEES EN PROCEDURE D'URGENCE AU DEUXIEME TRIMESTRE 2022**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Economique du Gouvernement appuyé par la Facilité Elargie de Crédit du Fonds Monétaire International, le Gouvernement de la République s'est engagé à publier, sur une basetrimestrielle, la hauteur des dépenses publiques exécutées en procédure d'urgence. Ce résumé présente la situation des dépenses publiques exécutées en procédure d'urgence au deuxième trimestre de l'année 2022. Cette situation est mise en cohérence avec le Plan de Trésorerie du secteur public qu'exécuté sous la période concernée.

En effet, le Plan de Trésorerie du secteur public a renseigné un total des dépenses de CDF 5.201,91 milliards au second trimestre 2022, à raison de CDF 1.524,11 milliards pour le mois d'Avril ; CDF 1.750,22 milliards pour le mois de Mai et CDF 1.927,58 milliards pour le mois de Juin. Les dépenses exécutées en procédures d'urgence ont atteint un volume de CDF 1.006,36 milliards, soit un ratio de 19,3% contre un ratio de 8,76% enregistré au premier trimestre 2022.



Ce niveau de ratio est expliqué notamment par le volume important des dépenses sécuritaires (25,3%), de subventions économiques constituées essentiellement des paiements des pertes et manques à gagner dus aux entreprises pétrolières et logistiques (21,0%) en vue d'éviter la pénurie en carburant sur l'étendue du territoire national, ainsi que de dépenses exceptionnelles représentant principalement les dotations mensuelles payées à la Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI en sigle, au titre de dépenses électorales (18,7%). Ces trois rubriques de dépenses représentent 65% de toutes les dépenses exécutées en procédure d'urgence durant cette période. En neutralisant toutes ces dépenses dont le caractère urgent est occasionnel, le ratio de dépenses exécutées en procédure d'urgence au deuxième trimestre devrait être inférieur à celui enregistré au premier trimestre 2022.

Catégorie des Dépenses	Montant	Proportion en %
Charges Communes	3 245 442 910	0,3
Dépenses Exceptionnelles	187 813 024 304	18,7
Dépenses Sociales	10 912 986 660	1,1
Dette publique	34 562 250 954	3,4
Fonctionnement des Institutions	24 648 823 233	2,4
Fonctionnement des Ministères	21 298 069 046	2,1
Fonds de Contrepartie	1 093 098 349	0,1
Frais Financiers	104 218 339	0,0
Interventions économiques, sociales et culturelles	211 449 332 520	21,0
Dépenses en Capital	95 024 333 195	9,4
Prestations	21 686 562 621	2,2
Rémunération	25 183 987 521	2,5
Rétrocessions aux régies financières	101 682 244 853	10,1
Dépenses de sécurité	254 437 991 994	25,3
Transfert en provinces pour fonctionnement	13 221 813 405	1,3
<b>TOTAL</b>	<b>1 006 364 179 904</b>	<b>100,0</b>

Les dépenses en urgence payées au titre d'investissement (9,4%) concernent les projets gouvernementaux jugés urgents, notamment ceux relatifs aux 145 territoires et à la transformation agricole. Quant aux rétrocessions aux régions (10,1%), il s'est agi d'une exception liée au retard dans la conciliation des chiffres avec les régions financières. La régularisation y afférente est en train d'être réalisée.

---

